



Championnats départementaux d'Escrime Artistique Et Challenge « OPEN » de la Ville du Mée sur Seine

Le Championnat Départemental d'Escrime Artistique de Seine et Marne

et

le Challenge "Open" de la Ville du Mée sur Seine

se dérouleront :

Le DIMANCHE 17 JUIN 2012

Ils seront accueillis, lors des championnats départementaux par équipes, par :

LE CERCLE MEEN D'ESCRIME

Gymnase BENJAMIN BERNARD

859 avenue Maurice Dauvergne

77350 LE MEE SUR SEINE

(près de la piscine)

La convocation à l'épreuve est prévue à :

ESCRIME ARTISTIQUE:

MINIME - CADET.....	10 h 30
JUNIOR - SENIOR - VETERAN.....	10 h 30
PUPILLE - BENJAMIN.....	10 h 30

Le scratch aura lieu 15 minutes après convocation.

1. **Règlement** sur le site du Comité www.cde77.com
Ou sur demande, il sera envoyé par retour du courrier

Les demandes de renseignements, les inscriptions devront parvenir **au plus tard**

le jeudi 14 juin 2012 au :

Tel. : 06 08 24 78 99 (Mr TISSIER Claude) E mail : escrime@infonie.fr

2. **Engagement** : 8 euros par tireur.
3. **Récompenses** : Médailles aux 3 premiers.



Championnats départementaux d'Esgrime Artistique Et Challenge « OPEN » de la Ville du Mée sur Seine

Règlement

Ce Challenge Seine et Marnais d'Esgrime Artistique est une épreuve départementale ouverte, regroupant aussi bien des participants de d'autres départements que des participants concourant pour l'attribution d'un titre de Champion Départemental d'Esgrime Artistique.

Chaque participant doit présenter devant un jury une prestation d'Esgrime Artistique, qui sera notée et qui déterminera, en fonction de catégories et d'armes déterminées, le classement de la compétition.

– Définition de l'Esgrime Artistique

L'Esgrime Artistique regroupe la pratique de l'Esgrime, à travers toutes les époques (de l'antiquité au milieu du XXe siècle, en passant par l'intemporel et le fantastique), mise en scène pour une présentation devant un public.

– Les armes utilisées en championnat

Les armes utilisées doivent être des armes d'Estoc, de Taille, contondante; militaires réglementaires, civiles ou faisant partie d'un manuel décrivant leur utilisation.

Pour cette édition, seules les **armes européennes dites Grand-Siècle** (talon de l'arme mesurant entre 16 et 30 mm; ex : Rapière et Epée), les **bâtons** et les **cannes de combat** seront autorisées. Ces armes seront regroupées en une seule et même catégorie d'arme.

– Les catégories

Les participants pourront concourir dans les catégories suivantes :

- **DUO** : prestation réalisée uniquement par deux personnes, effectuant un combat chronométré, avec ou sans texte, accompagné(s) ou non de musique, utilisant les armes et les costumes de l'époque choisie.

Celle-ci sera divisée en catégorie d'âge.

Les catégories d'âges fédérales seront regroupées par deux pour former les groupes suivants :

Pupilles/Benjamins avec les restrictions stipulées dans "les conditions de participation".

Minimes/Cadets

Juniors/Seniors/Vétérans

- **TROUPE** : prestation réalisée par au moins 3 personnes, effectuant un ou des combats chronométrés, avec ou sans texte, accompagné(s) ou non de musique, et avec les armes et les costumes de l'époque choisie. Le nombre maximum de participants au sein d'une même troupe est de six.

Plusieurs combats réalisés par différents participants peuvent, en respectant les règles de sécurité, se succéder, s'effectuer en même temps, et faire appel à deux ou plusieurs bretteurs.

Chaque catégorie sera associée à un âge et une arme, il y aura donc pour cette édition quatre catégories possibles.

Par ex : *Duo Minimes/cadets à l'arme Grand Siècle,*
ou Troupe à l'arme Grand Siècle.



Championnats départementaux d'Escrime Artistique Et Challenge « OPEN » de la Ville du Mée sur Seine

– Durée des prestations

Durée *maximale* de la prestation

- Catégorie DUO : durée maximale de la prestation : 3 minutes 30

- Catégorie TROUPE : durée maximale de la prestation : 6 minutes

Chaque numéro peut, bien sûr, être de durée inférieure mais doit respecter le temps minimal d'escrime. Mais n'oubliez pas que l'Artistique (Scénario, dialogues...etc.) fait aussi parti de la notation.

Tout numéro doit se terminer par un salut final libre.

Durée de la pratique d'Escrime Artistique

- Catégorie DUO : entre 1 mn et 2mn 30

- Catégorie TROUPE : entre 1mn30 et 4mn

– Les conditions de participation

Tout club, toute association, pratiquant l'Escrime Artistique, peut s'inscrire à cette épreuve à condition que chaque participant soit titulaire de la licence FFE (Fédération Française d'Escrime) ou FIE (Fédération Internationale d'Escrime), revêtue du cachet médical, et que l'inscription se fasse sous la responsabilité d'un Maître d'Armes.

Un Maître d'Armes peut encadrer un ou plusieurs clubs ou associations.

Les clubs ou associations ne faisant pas partie du Département peuvent concourir dans ce challenge, mais ne pourront prétendre au titre de Champion Départemental.

Les tireurs de tranche d'âge *Pupilles/Benjamins* ne pourront effectuer leurs enchaînements sans protections qu'au bâton ou à la canne ; dans le cas d'armes neutralisées, le masque et la tenue d'escrime seront obligatoires sous le costume.

Ils pourront participer dans la catégorie Troupe seulement si celle-ci est composée d'un minimum de 60 % de tireurs de catégories d'âge fédérale supérieures.

– Inscription

Les dates et lieux des championnats seront envoyés par le Comité Départemental aux clubs au moins 2 mois avant l'épreuve ainsi que le montant des droits d'inscription.

Les engagements se feront auprès de l'organisateur.

La clôture des engagements est fixée au plus tard **le mercredi précédant la compétition**

– Déroulement des épreuves

Le Filage : temps accordé à chaque participant pour effectuer son numéro sur scène sans notation: repérage sur scène, réglage du son...

Le filage n'est pas obligatoire, mais permet aux participants qui le souhaitent de prendre leur marque sur scène.

Les Eliminations : chaque participant effectue son numéro dans des conditions de spectacle et devant le jury afin d'être noté. La tenue de la Finale et ses quotas de qualification seront fixés par le Directoire Technique et l'Organisateur.

La Finale (facultative): épreuve du challenge qui permet, par un nouveau passage noté par le jury, de déterminer le vainqueur de la catégorie



Championnats départementaux d'Escrime Artistique Et Challenge « OPEN » de la Ville du Mée sur Seine

– Le Jury

Il est composé de 4 à 7 personnes parmi les membres suivants :

- Trois à cinq personnes spécialistes d'Escrime Artistique ou de l'Escrime Sportive.
- Une à deux personnalités du monde artistique ou deux personnalités du monde du spectacle.
Ces deux personnalités jugeront uniquement l'aspect artistique.

La désignation de ces membres, effectués par le Comité Départemental et le Directoire Technique.

– La Notation

Les numéros seront notes sur une note de 90 points et de 100 points pour les troupes
La note technique représente 60 pts pour les duos et 70 pts pour les troupes, repartis de cette manière :

Technique sur 29 pts	Fondamentaux sur 17 pts,
Exécution/réalisation sur 8 pts,	Originalité technique sur 6 pts.

La note artistique représente 30 points (costumes, scénario, esthétique ...etc.)

Pour la catégorie fédérale des *Pupilles/Benjamins*, la note technique ne sera que de 45 pts et la note artistique de 20 pts.

Des pénalités peuvent être infligées pour des non-respects de temps de prestation ou d'Escrime Artistique.

Tout geste ou tout comportement d'une extrême brutalité ou jugé dangereux, sera pénalisé par le jury lors de la notation

– Directoire Technique et Commission de sécurité

Le Directoire Technique est composé de 3 membres dont les noms seront affichés au début de la compétition.

La commission de sécurité est composée d'un Maître d'Arme du Comité Départemental et d'une personne spécialiste de l'escrime artistique. Celle-ci est chargée de vérifier les aspects de sécurité liés à la pratique de l'Escrime Artistique (armes, protections, état des sols.)

Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité mises en place par l'Académie d'Armes de France, notamment sur l'interdiction de la pratique des combats libres.

– Organisation Matérielle.

Pour l'épreuve, deux aires seront à disposition. Une première pour l'entraînement et la préparation, et une autre pour le passage devant le jury. Des ordres de passage seront édités pour le filage, les éliminatoires et la finale.

Les armes et les costumes seront sous la propre responsabilité des participants. La mise en conformité des armes et du matériel est sous la responsabilité du Maître d'Armes.